



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Nous, PRÉFET de la Charente, *Chevalier Salégon d'Honnore*

Vu l'arrêté préfectoral en date du *30^e 7^e 1868* portant règlement du moulin dit *moulin Neuf* que le sieur *Duchez* possède sur la rivière de *la Leyonne* commune de *Combières*

Vu le certificat constatant la notification de cet arrêté à *l'ex* usinier ;

Vu le procès-verbal dressé à la date du *4^e 9^e 1869* par l'Ingénieur du service hydraulique, et duquel il résulte que le sieur *Duchez* n'a pas exécuté tous les travaux prescrits par l'arrêté susrelaté ;

Vu les propositions de M. l'Ingénieur en chef ;

Vu le Code pénal modifié, article 474

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. Le sieur *Duchez* propriétaire du moulin dit *moulin Neuf* sur la rivière de *la Leyonne* commune de *Combières*, et pour le *2^e 10^e 1870* l'arrêté susvisé

Duchez propriétaire du moulin dit *moulin Neuf* sur la rivière de *la Leyonne* commune de *Combières*, est requis et mis en demeure de ramener à exécution au plus tard, toutes les dispositions prescrites par

3

ART. 2. Faute par le sieur *Duches* d'avoir satisfait dans le délai ci-dessus fixé à l'injonction de l'article précédent, M. le Maire de la commune de *Coubiers* devra mettre immédiatement l'usine en chômage, en scellant les vannes mouleresses et les roues hydrauliques sous le sceau de la Mairie, et en faisant ouvrir entièrement les vannes de décharge du moulin. Il dressera en outre procès-verbal contre le sieur *Duches* et le déférera au Ministère public près le tribunal de simple police du canton, en requérant contre lui l'application de l'article 474, paragraphe 15, du Code pénal modifié, pour infraction à un règlement administratif.

ART. 3. Le présent arrêté sera fait en triple expédition, dont deux seront transmises à M. le Maire de *Coubiers* chargé de notifier l'une d'elles à l'usinier, et la troisième à M. l'Ingénieur en chef du département.

ART. 4. M. le Maire est en outre chargé d'assurer la stricte exécution du présent arrêté.

Fait à Angoulême, Hôtel de la Préfecture, le

31 *20* 1869

Le Préfet de la Charente,

